

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**20 - PROJET JEUNE AMICALE LAÏQUE 2017 - SIGNATURE D'UN AVENANT AU
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur Clément SERVAT expose que, suite au diagnostic « Enfance Jeunesse » réalisé en 2013 sur le territoire du Piémont Oloronais, plusieurs enjeux forts sont ressortis :

- > Répondre aux demandes des jeunes en proposant des temps d'échanges, d'écoutes et de témoignages sur leurs points de vue et difficultés.
- > Accompagner les jeunes vers l'autonomie.
- > Encourager et accompagner la participation des jeunes.
- > Valoriser leur implication et intégration sur le territoire.

En 2015, suite à une concertation avec des jeunes pré-ados désirant toujours fréquenter l'ALSH de l'Amicale Laïque, mais ne se retrouvant pas forcément dans les activités proposées pour les 9-12 ans, est née l'idée du projet « espace jeune ».

L'enjeu était bien de concevoir un projet, aménager un espace, un collectif et un accueil - relatif au contexte - répondant favorablement aux besoins et attentes des pré-ados et des familles.

Les objectifs du projet (en lien avec les enjeux et le projet éducatif de la structure) :

- Accentuer, maintenir et entretenir les valeurs défendues par l'Amicale Laïque (laïcité, vivre ensemble, ...),
- Entretenir les liens entre les jeunes et l'Amicale Laïque,
- Favoriser le développement des jeunes pendant la préadolescence,
- Créer un espace, un programme d'animation et un environnement propre aux pré-ados répondant à leurs attentes,
- Participer au développement des jeunes,
- Accompagner les collectifs de jeunes dans leurs projets (projets sacs à dos, ...),
- Responsabiliser ce public via les méthodes éducatives et pédagogiques,
- Favoriser la mixité sociale et la parité,
- Répondre aux attentes des familles grâce à un projet et un cadre adapté et sécurisé,
- Participer aux actions « collège ouvert » durant les vacances scolaires,
- Tutorat et accompagnement pour les jeunes stagiaires des collèges et lycées souhaitant découvrir le monde de l'animation.

Pour répondre aux objectifs, plusieurs actions à mettre en oeuvre :

- Organisation et mise en place de mini-camps.
- Aménagement d'un espace, d'un environnement dédié aux pré-ados.
- Organisation et participation à des activités culturelles, sportives : soirées à thème, bivouacs, sorties plage montagne cinéma, concert, ...
- Conception d'un programme d'animation répondant aux besoins et demandes du public ciblé avec eux.
- Aménagement de temps de partages, d'échanges et de paroles.
- Prévision, organisation, financement et réalisation d'actions collectives.
- Instauration de cadres / temps sécurisés et de confiance.

Le projet s'est mis en place de manière expérimentale sur 2016, avec un accueil spécifique à cette tranche d'âge des 12-16 ans sur les petites et grandes vacances scolaires et une fréquentation régulière de 6 jeunes/jour en moyenne sur les petites vacances, de 14 sur les grandes vacances et de 12 pour les Camps.

Un tarif spécial ados, a été mis en place afin de permettre aux jeunes de pouvoir participer aux programmes sans que l'aspect financier soit un frein pour les familles.

- **Quelques activités réalisées** : réalisation d'activités manuelles et pâtisseries pour les marchés, tenue de stand et vente au marché d'Oloron, rénovation trafic usagé Hydro speed, Rafting Bivouac et randonnées en montagne, sorties à la piscine, Accro Branche, Lac de Sames, Atlantic parc à Seignosse, Initiation pêche, Camps jeune, Soirées à thème...

Les ressources internes :

- Une équipe cohérente et permanente composée de 2 à 3 animateurs diplômés, formés et expérimentés.
- Formations en interne autour du public cible.
- Un espace dédié à l'accueil des 12-16 ans.
- Un véhicule 9 places (dont un animateur disposant du permis B, valable et valide de plus de 2 ans).
- Un budget consacré aux activités et aux besoins matériels.

Les ressources externes:

- Un réseau de professionnels qualifiés, expérimentés et diplômés.
- Le Pôle Jeune et les acteurs du territoire : Conseil Municipal des Jeunes, le secteur jeune du Centre Social, comité des fêtes, réseau associatif local.
- Les partenaires de la structure.
- Le territoire d'action selon le projet ou l'activité réalisée (Région, Département, Communauté de Communes du Haut-Béarn, Région voisine, pays frontaliers...)

Budget :

Coût total de l'action pour 2017 : 36 850 €.

Recettes :

- 7 500 € Familles.
- 9 000 € Etat (Contrat aidé).
- 18 850 € Mairie (11 950 € + 6 900 € correspondant à l'aide nouvelle déjà versée en 2017).
- 500 € : Recettes diverses.
- 1 000 € : CAF (Aide Temps Libre).

La Commune d'Oloron Sainte-Marie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, le 18 Décembre 2014, un Contrat Enfance Jeunesse prenant effet du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2017.

Or, suite à plusieurs réunions de travail en 2016 et 2017 (réunion technique avec la CAF, réunion Pôle Jeune...), cette nouvelle action a retenu toute l'attention de la CAF pour intégrer le Contrat Enfance Jeunesse à travers un avenant pour l'année 2017.

Cette reconnaissance implique une aide de 11 300 € de la CAF (correspondant à une PSEJ de 60 %) qui sera versée en deux temps (un acompte de 70 % en 2017 et le versement du solde en 2018).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCORDE** une subvention de 11 950 € à l'Amicale Laïque pour la mise en place du Projet jeune pour l'année 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2017.
- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 28 septembre 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 06/10/2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017